

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2018**

### **COMPTE-RENDU :**

Le treize novembre deux mil dix-huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine COUET, Maire.

#### **Etaient présents :**

Mesdames Hélène BARRÉ, Christelle CORVAISIER (pouvoir donné à Sylvie LE DRÉAU), Sylvie LE DRÉAU, Lydia DESBOIS, Valérie MUSSARD, Sandrine DEMAYA, Nicole GUYON.

Et Messieurs Dominique COLIN, Miguel FIMIEZ, Claude JOUSSE, Cyrille OLLIVIER (arrivée à 20h50), Éric PANCHEVRE (pouvoir donné à Lydia DESBOIS) dans leurs fonctions de conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Madame Sandrine DEMAYA a été nommée secrétaire de séance.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Intention d'acquisition d'un bien immeuble, Convention d'accompagnement par le CAUE
2. Finances : Tarifs de la soirée du Nouvel An 2019
3. Personnel : Modalités d'utilisation du Compte Personnel de Formation (CPF)
4. Pays Vallée de la Sarthe : Renouvellement de l'adhésion au service de Conseil en énergie partagé
5. SIDERM : Rapport d'activités 2017
6. Comptes rendus de commissions communales et communautaires
7. Questions diverses.

Le compte-rendu du 2 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

### **1/ INTENTION D'ACQUISITION D'UN BIEN IMMEUBLE, CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE CAUE**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'une maison, située 6 place de l'Eglise à Voivres, est en vente à 95 000€ (+ 5 000€ de frais de notaire estimés).

*La séance est interrompue par le public. Alain LE DOUCE (membre de l'association Val de Sarthe Citoyen), accompagné par des habitants de Voivres inquiets, demande la possibilité d'interrompre la séance quelques minutes pour aborder le sujet des compteurs Linky, en cours d'installation sur la commune. Martine COUET accepte, Monsieur LE DOUCE distribue un courrier à chaque conseiller municipal.*

*La discussion est close 45 mn plus tard afin que la séance du conseil municipal puisse reprendre.*

Après visite sur les lieux, le CAUE a confirmé l'intérêt d'un tel bâtiment, notamment si la commune y installe un commerce. Par ailleurs, cette réflexion s'inscrit pleinement dans celle de l'aménagement du centre-bourg et de la place de l'Eglise.

#### **Délibération :**

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la vente d'un bien sis 6 place de l'Eglise et cadastrée AA57, d'une surface de 210 m<sup>2</sup>. Le prix d'acquisition est de 95 000€.

L'acquisition de cet immeuble permettrait de développer l'activité commerciale autour de la place de l'Eglise ou, à défaut, de proposer le bien à la location à des particuliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'acquisition dudit immeuble au prix de **95 000€**,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire dresser l'acte relatif à cette opération en l'étude de Me MALBOIS, Notaire à Allonnes,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte afférent à cette acquisition en tant que représentante de la Commune.

Le CAUE propose d'accompagner la commune dans sa réflexion sur la réhabilitation de la maison en commerce.

#### **Délibération :**

Suite à la décision du Conseil municipal se prononçant favorablement pour l'acquisition de l'immeuble sis n°6 place de l'Eglise, Madame le Maire propose au Conseil municipal de faire appel au service d'expertise du CAUE de la Sarthe afin que celui-ci élabore une hypothèse d'aménagement d'un commerce, accompagnée d'une estimation financière.

Cette mission est rétribuée **2 000€ TTC**, selon les termes de la convention d'accompagnement du CAUE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention d'accompagnement du CAUE.

Dans l'attente des travaux, la maison pourrait toujours être louée à des particuliers dans le cadre d'un bail court car elle est parfaitement habitable en l'état.

## **2/ FINANCES : TARIFS DE LA SOIRÉE DU NOUVEL AN 2019**

Sylvie LE DRÉAU présente le menu proposé par le traiteur pour 54€ TTC (vin et service compris / dessert et pain non compris). Les réservations sont ouvertes pour 160 personnes maximum.

#### **Délibération :**

Dans le cadre de l'organisation d'une soirée pour le réveillon du Nouvel An, le Conseil municipal doit se prononcer sur les tarifs proposés :

- Droit d'entrée : 75 €/ adulte, 12 €/ enfant de – de 12 ans

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'arrêter ces tarifs.

Dominique COLIN rappelle qu'au départ la soirée du Nouvel An avait été organisée par la commune et devait ensuite être relayée à une association de la commune.

Sylvie LE DRÉAU confirme. Ce sujet avait déjà été abordé avec l'ancien président du VAL qui n'y était pas favorable à l'époque. Cyrille OLLIVIER confirme que le VAL veut se concentrer sur d'autres projets pour l'instant.

Dominique COLIN signale que l'organisation de cette manifestation est prenante pour les conseillers municipaux. Miguel FIMIEZ précise qu'il ne peut pas se permettre d'aider le jour de l'An (astreinte, famille). Martine COUET répond que tous les conseillers municipaux ont du travail ou des obligations. Chacun doit donner du temps au moment où il peut en donner, mais il faut que chacun joue le jeu.

Claude JOUSSE rappelle que c'est la municipalité qui a initié l'organisation du réveillon. Si une association veut prendre le relais, il lui sera transmis.

Sylvie LE DRÉAU souhaite aborder également la manifestation du spectacle de Noël le 21 décembre 2018. La Compagnie Karnavage assurera une déambulation avec percussions, jonglage et échassier. Il y aura besoin de bénévoles, tout comme pour la distribution des sacs poubelle en décembre et les vœux du maire en janvier 2019.

### **3/ PERSONNEL : MODALITÉS D'UTILISATION DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)**

Martine COUET présente un projet de délibération précisant les modalités d'utilisation du Compte personnel de formation des agents. Le conseil municipal est favorable à la proposition. Celle-ci sera soumise à délibération après avis du Comité Technique.

### **4/ PAYS VALLÉE DE LA SARTHE : RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU SERVICE DE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ**

#### **Délibération :**

**Vu** la délibération du 6 septembre 2018 du Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe décidant de reconduire le service de Conseil en Energie Partagé,

**Vu** la convention de partenariat,

**Vu** le formulaire adressé par la collectivité le 26 juin 2018, relatif à l'adhésion au CEP,

La gestion énergétique efficace des bâtiments et de l'éclairage public est un enjeu majeur. Cependant, en territoire rural, les communes disposent de peu ou pas de services techniques à même d'assurer cette gestion. En réponse à ce besoin, l'ADEME a créé un dispositif : le Conseil en Energie Partagé (CEP), permettant de mutualiser un « conseiller énergie » entre plusieurs communes.

Celui-ci met alors ses compétences d'expert « énergie » indépendant et neutre à disposition des communes afin d'optimiser la gestion des consommations d'énergie, mener des actions de maîtrise de l'énergie et de production d'énergies renouvelables, accompagner les projets de travaux, sensibiliser les élus et les utilisateurs du patrimoine public sur les questions liées à l'énergie.

Ses missions consistent à :

- Apporter toutes informations nécessaires à une meilleure gestion des consommations énergétiques de la collectivité,
- Réaliser le bilan et le suivi des consommations et des dépenses en énergies et en eau du patrimoine public des communes,
- Accompagner et évaluer la mise en œuvre des plans d'actions identifiés par le CEP ou issus des audits énergétiques déjà réalisés par les collectivités, avec préconisations.
- Accompagner les collectivités sur leurs projets relatifs à l'énergie : constructions et rénovations, développement des énergies renouvelables, etc...
- Favoriser les échanges d'expériences et promouvoir les bonnes pratiques au travers notamment de visites ou de journées techniques,
- Proposer des opérations collectives, le cas échéant.

Une convention de partenariat a été proposée afin d'encadrer l'organisation du service comme le partenariat entre le Pays et les communes, identifier les engagements respectifs des différentes parties et définir le montant de la participation financière de chaque collectivité (0,80€ par habitant).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire :

- A renouveler l'adhésion au Conseil en Energie Partagé,
- A désigner un élu référent, interlocuteur privilégié du CEP pour la conduite de ses missions,
- A signer la convention de partenariat,
- A signer tous les documents nécessaires à la conduite de l'action.

### **5/ SIDERM : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017**

Miguel FIMIEZ résume le rapport d'activités 2017 du SIDERM.

Le prélèvement des ressources est stable par rapport à 2016 (- 0,2%). Le rendement du réseau est de 85,20% (83,30% en 2016). C'est le forage d'Yvré-le-Pôlin qui alimente Voivres.

Les travaux d'investissement ont coûté 1,6 million d'euros (réseaux, télérelève). Le nombre d'abonnés était de 46 421 au 31/12/17 (dont 133 à Voivres). Il est passé en 2018 à 30 000 suite au transfert de communes vers Le Mans Métropole (18 des 40 communes).

Le siège du SIDERM va être transféré à Spay. Les locaux loués sont en cours d'aménagement.

### **Délibération :**

Madame le Maire donne la parole à Miguel FIMIEZ pour la présentation du rapport d'activités 2017 du SIDERM.

Après l'exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le rapport d'activités 2017 du SIDERM.

## **6/ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES**

### **6-1/ Commissions communautaires Cycle de l'eau et Finances : Rapporteur Claude JOUSSE**

Les commissions Cycle de l'eau et Finances se sont réunies pour aborder la question de l'harmonisation des tarifs d'assainissement. Les tarifs aujourd'hui, selon les communes, oscillent entre 141€ et 382€ pour 120m<sup>3</sup>. Par une opération de lissage, il faudra 12 années pour parvenir à un tarif unique.

### **6-2/ Commission communautaire et communale Voirie : Rapporteur Claude JOUSSE**

L'aménagement route des Vignes à Fillé (1,4 km) a été inauguré. Les riverains sont satisfaits de cet aménagement qui a coûté 330 000€ TTC. Ce montant peut expliquer pourquoi le reste de l'aménagement de la rue d'Etival n'est pas encore programmé.

Lydia DESBOIS demande si les aménagements de sécurité ne doivent pas être prioritaires par rapport aux autres. Claude JOUSSE répond que d'autres communes sont aussi concernées. Martine COUET regrette que ce qui est commencé n'est pas terminé. Claude JOUSSE estime que la sécurité n'est pas engagée sur cette portion de la rue.

Un habitant de la rue de l'Orne Champenoise demande que la route du Pont de 4 Mètres soit limitée à 50km/h au lieu de 70km/h. Martine COUET doute qu'un changement de réglementation change le problème de la vitesse. Néanmoins, l'essai peut être tenté. Cela permettrait de signaler le caractère dangereux de la route. **Avis favorable du conseil municipal.**

Le rattrapage de la voirie rue de la Mairie est provisoire en attendant l'aménagement du bourg. Cela était devenu nécessaire car les accotements devenaient dangereux, en particulier pour les deux roues.

L'élagage des haies le long du chemin de randonnée aux Vallées a été réalisé par le service voirie de la Communauté de communes.

La passerelle sur le site des Vallées reste bien implantée grâce à l'engazonnement qui s'est maintenu, et ce malgré les fortes pluies récentes.

### **6-3/ Commission communautaire Aménagement : Rapporteur Miguel FIMIEZ**

Lors de cette commission, il a été question de l'implantation d'éoliennes sur le territoire. Miguel FIMIEZ a indiqué qu'il n'était pas favorable pour Voivres à cause du bruit et de l'impact sur les oiseaux. La Communauté de communes organisera une visite à Tassillé, où sont implantées quatre éoliennes.

La commission a également discuté du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Beaucoup de communes ne veulent pas engager la démarche. Une commission sera créée pour travailler sur ce sujet.

Martine COUET avait cru comprendre que le PLUi serait engagé par les élus du prochain mandat. Miguel FIMIEZ confirme que la commission commencera le travail et que les futurs élus communautaires décideront.

Martine COUET souligne qu'il avait été demandé que le PLUi comprenne des clauses qui permettent à chaque commune de garder sa propre identité.

#### **6-4/ Commission communautaire Finances : Rapporteur Lydia DESBOIS**

Afin de bien préparer le débat d'orientation budgétaire 2019, des membres de la commission communautaire finances assisteront à d'autres commissions communautaires.

#### **6-5/ Association Culturelle Cantonale : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU**

Réunie le 6 novembre 2018, l'ACC a abordé les dossiers de demande de subvention des associations qui seront à retourner avant avril 2019.

La journée théâtre est reconduite cette année et aura lieu le 27 avril 2019 à La Suze. Pour rappel, elle réunit les troupes de théâtre des jeunes du canton.

Le rallye aura lieu le 19 mai 2019 à Spay.

### **7/ QUESTIONS DIVERSES**

**SUBVENTIONS :** L'ADMR remercie le Conseil municipal pour le versement de la subvention 2018. De même, le Club de gymnastique volontaire transmet ses remerciements pour la subvention exceptionnelle.

Martine COUET relaie un appel à subvention de l'Association des maires de l'Aude et du Département de l'Aude, en solidarité des communes audoises suite aux inondations survenues le 15 novembre 2018.

**Délibération :** Madame le Maire rappelle au Conseil municipal les inondations intervenues dans l'Aude le 15 octobre 2018.

Les dégâts matériels considérables ont amené l'Association des Maires de l'Aude et le Département de l'Aude à lancer un appel aux dons afin d'aider les communes à se reconstruire.

Madame le Maire demande au Conseil municipal s'il souhaite verser une subvention exceptionnelle en solidarité aux communes audoises.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de **200€**.

**CÉLÉBRATION DU 11 NOVEMBRE :** Le gardiennage de l'exposition a été estimé à 4 500€. A cela, il aurait fallu ajouter des frais d'assurance pour des objets inestimables. La solution pour ne pas avoir de frais démesurés a été de faire appel à des bénévoles afin d'assurer la surveillance des objets dans la salle communale, de jour comme de nuit. Martine COUET souhaiterait remercier ces bénévoles, ainsi que les danseuses des vœux du maire.

**Délibération :** Madame le Maire rappelle au Conseil municipal :

- La participation de 4 danseuses bénévoles pour animer la soirée des vœux en janvier 2018,
- La participation active de 11 bénévoles pour l'organisation de la cérémonie et le gardiennage de l'exposition célébrant le centenaire du 11 Novembre 1918.

Elle souhaite remercier ces personnes en leur offrant des places pour le spectacle de la Flambée, soit **15 places à 45€ pour un total de 675€**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à acheter 15 places pour un montant de 675€.

**ECOLE :** Lydia DESBOIS se fait le relais d'Éric PANCHEVRE. La nouvelle chaudière bois fonctionne. L'entretien de la VMC est à faire et des dalles de plafond doivent être changées par l'entreprise Vallée.

Le remplacement des éclairages existants par des éclairages led est fait à 75%.

**AGENDA** :- Conseil municipal : -11/12/18, 08/01/19

La séance est levée à 22h50.

Hélène BARRÉ	Absente	Nicole GUYON	
Dominique COLIN		Claude JOUSSE	
Christelle CORVAISIER	Excusée	Sylvie LE DRÉAU	
Martine COUET		Valérie MUSSARD	
Sandrine DEMAYA		Cyrille OLLIVIER	
Lydia DESBOIS		Eric PANCHEVRE	Excusé
Miguel FIMIEZ			